

Signature
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour souscription dans les termes ci-dessus ».

AUGMENTATION DE CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Résumé des conditions de souscription

Le présent bulletin, remis aux fins de participer à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés (« Offre 2025 ») est expressément soumis aux conditions suivantes :

1. J'ai bien noté que sont éligibles à l'Offre 2025 les salariés d'une société du Groupe Crédit Agricole participant à l'opération ayant un contrat de travail en vigueur au moment de la remise de leur bulletin de souscription et ayant acquis, à la date de clôture de la période de souscription, une ancienneté d'au moins 3 mois au sein d'une entité du Groupe Crédit Agricole, de manière continue ou non, depuis le 1^{er} janvier 2024.
 2. J'ai noté que le montant de ma souscription ne pourra excéder 40 000 €. Ce plafond est calculé en tenant compte des souscriptions déjà effectuées dans une offre d'actionnariat proposée par une entité du groupe Crédit Agricole en 2025. De plus, le montant que je peux investir au cours d'une même année civile dans un plan d'épargne (y compris tous les plans d'épargne salariale régis par le droit français auxquels j'ai accès) est limité à 25 % de ma rémunération brute annuelle (primes comprises).
 3. J'ai noté que je peux souscrire via le site www.acr.credit-agricole.com, ou seulement dans le cas où je n'ai pas accès à internet par la remise du bulletin de souscription à mon responsable RH. Si j'utilise toutefois ces deux moyens de souscription, seule la souscription via le site internet sera retenue.
 4. J'ai noté qu'en cas de défaut de paiement, je resterai redevable envers mon employeur des sommes dues. Mon employeur se réserve le droit de faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, à la cession de mes actions, en conformité avec la réglementation applicable, afin d'en affecter le produit de la vente des sommes correspondant au montant de la souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir cette somme, je resterai débiteur pour le montant correspondant.
 5. Je reconnais avoir été informé(e) de ce que :
 - ma souscription, d'un montant minimum égal au prix de souscription d'une action Crédit Agricole S.A., pourra ne pas être prise en compte en cas d'inexactitude de mes déclarations, en cas de non-respect du plafond de 25% indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, ou encore en cas d'incohérence dans le remplissage du bulletin ;
 - le cas échéant, le montant de ma souscription pourra être réduit à hauteur du plafond de 40 000 €, compte tenu du montant de ma souscription à une offre d'actionnariat proposée par une autre entité du Groupe Crédit Agricole en 2025 ;
 - le montant de ma souscription pourra être réduit si la somme des engagements de souscription dépasse le montant maximum de l'augmentation de capital fixé pour l'Offre 2025, soit 32 millions d'actions. Lesdits engagements seront réduits selon les règles suivantes :
 - a. il sera procédé à une réduction des engagements individuels les plus élevés, jusqu'à un plafond de souscription après réduction (le « Plafond de réduction »), de manière à ce que la somme des engagements individuels de souscription soit inférieure ou égale au montant maximum offert ;
 - b. en conséquence, tous les engagements de souscription inférieurs ou égaux au Plafond de réduction seront intégralement servis et ceux excédant le Plafond de réduction seront servis à hauteur de celui-ci.
 - les actions ordinaires Crédit Agricole S.A. émises dans le cadre de l'Offre 2025 sont souscrites au prix fixé sur la base de la moyenne des cours d'ouverture de l'action constatés au cours des 20 derniers jours de bourse précédant la décision de fixation des dates de la période de souscription prise par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou son délégué, diminuée d'une décote de 20 % ;
 - la valeur de mon investissement personnel est liée à l'évolution du cours de l'action ordinaire Crédit Agricole S.A. et que je suis donc en risque sur le montant de la souscription dans l'Offre 2025. J'ai eu accès à un exemplaire du dernier Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. publié contenant les états financiers ainsi que d'importants renseignements portant notamment sur les activités, la gouvernance et les facteurs de risques. Je note que ni Crédit Agricole S.A., ni mon employeur n'ont vocation à me conseiller en matière d'investissement ou fiscalité ni à me fournir une quelconque garantie quant à l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
 - je suis entièrement libre de souscrire ou non à l'Offre 2025. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence sur mon travail au sein du groupe Crédit Agricole. La participation à cette offre est distincte de mon contrat de travail. Elle ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou les droits et indemnité en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail ;
 - je supporterai tout impôt ou charge de nature fiscale ou sociale dû au titre des actions Crédit Agricole S.A. que j'ai souscrites au titre de l'Offre 2025. Les montants qui me seront dus pourront être réduits des prélèvements ou retenues d'impôt obligatoires. Je supporterai les conséquences éventuelles de tout changement de la réglementation sociale ou fiscale affectant les actions Crédit Agricole S.A. ainsi que les frais de transfert applicables au paiement de mon investissement ;
 - aucun prospectus n'a été déposé ou enregistré auprès des autorités de mon pays concernant l'Offre 2025.
6. Ce bulletin est régi par le droit français et les tribunaux français sont seuls compétents en cas de litige relatif à son exécution ou à son interprétation.
 7. Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, je suis informé(e) que mes données personnelles sont collectées par Uptevia agissant en qualité de sous-traitant du Crédit Agricole SA, Responsable du traitement. La collecte et le traitement de ces données personnelles sont nécessaires pour l'exécution de mes instructions contenues dans le présent bulletin, compte tenu des termes et conditions applicables à l'Offre 2025, et seront limités à la réalisation de l'opération ACR 2025 décrite ci-dessus et à la gestion de mes avoirs issu de cette opération. Je peux consulter la Charte de protection des données personnelles des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole disponible sur l'intranet RH Groupe à l'adresse suivante : <https://ca-sa.ca-mocca.com/site/intranetRH/votre-quotidien/chartes-groupe> et sur www.acr.credit-agricole.com (rubrique Documentation). Je pourrai exercer les droits en matière de traitement de mes données tels qu'ils sont précisés par la Charte, y compris les droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles me concernant, en écrivant à l'adresse suivante :
Uptevia
Service Offres aux salariés ACR 2025
12, place des Etats-Unis
92230 Montrouge FRANCE
8. **Restrictions spécifiques**
Je prends note qu'en vertu des dispositions du Règlement (UE) n°833/2014 et du Règlement (UE) n°765/2006, tels que modifiés, l'Offre 2025 n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie, sauf (i) en ce qui concerne les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne, d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne, dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse et (ii) en ce qui concerne les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne. Je confirme ne pas être concerné(e) par cette restriction.